DOSSIER

Place au stationnement !

Un bon plan pour arrêter de tourner en rond et partager la rue entre tous les usagers... Tel était l'objectif du groupe de travail réunissant habitants, conseillers citoyens, commerçants, artisans, élus, qui a planché durant un an sur le stationnement burgien.
Le disque bleu sur les arrêts minutes et la verbalisation électronique sont les premiers changements, avant le lancement début 2013 du nouveau plan de stationnement.

Dossier préparé par Géraldine Bourgeay-Marin, Céline Crociani, Christelle Moiraud

© Serge Buathier

Nouveau : un disque bleu permet de stationner pendant 10 minutes sur les places arrêts-minutes de la ville.*

** Si vous ne l'avez pas reçu avec votre magazine C'est à Bourg de septembre, vous pouvez vous le procurer à l'accueil de la mairie.*

© Serge Buathier

→ QUESTIONS À

Philippe Bricard,
conseiller municipal délégué aux Déplacements
Nadia Ouled-Salem,
maire-adjointe déléguée au Commerce, à l'Artisanat et à l'Animation de la Ville

© Christelle Moiraud

→ Comment s'élabore le nouveau plan de stationnement de la ville ?

Philippe Bricard : La Ville de Bourg-en-Bresse a souhaité qu'une large concertation préside à l'élaboration du plan de stationnement burgien. Un groupe de travail réunissant une quarantaine d'habitants, de représentants des commerçants, artisans de la ville et des Chambres consulaires, de conseillers citoyens et d'élus municipaux et intercommunaux, planche depuis octobre 2011 sur le stationnement. Le plan de stationnement se construit avec détermination, en cohérence avec le plan de déplacements, l'évolution du réseau de bus de l'agglomération mais aussi les transformations urbaines en cours (secteurs gare, Charité, Aubry…) ou inscrites dans le futur Plan Local d'Urbanisme de la ville.

Nadia Ouled-Salem : Cette réflexion s'inscrit aussi dans le cadre du plan Commerce en Ville, dont l'objectif est de favoriser le rayonnement, l'attractivité et l'animation du commerce en ville. Le stationnement ne doit pas constituer un frein à l'activité du centre-ville : il ne faut pas de « voitures-ventouses » qui occupent les places de parking du matin au soir par exemple. Les objectifs de ce plan sont de dynamiser l'attractivité des commerces, de faciliter le stationnement des résidents, de mieux gérer le stationnement autour de la gare et mieux communiquer sur l'offre d'abonnements…

→ Concrètement, quels sont les grands enjeux du stationnement à Bourg ?

Philippe Bricard : Il faut rendre la rue à tous les usagers, mieux la partager en favorisant notamment les rotations. Nous réfléchissons à des modifications de répartition des places entre la zone orange (stationnement de courte durée) et la zone verte (stationnement de longue durée), notamment pour régler certains problèmes de stationnement autour de la gare, assurer une meilleure rotation des véhicules en centre-ville et améliorer le respect du stationnement payant. D'autre part, un contrôle d'accès sera créé d'ici la fin de l'année place et rue de la Grenouillère, avec automate de paiement et bornes de sortie. Nous essayons également de mieux adapter nos différentes formules d'abonnements à chaque public, résidents, non-résidents, commerçants, artisans et professions libérales…
Deux nouveautés préfigurent le futur plan de stationnement. Le stationnement sur les arrêts-minutes passe de 5 à 10 minutes, avec l'usage du nouveau disque bleu. Une opération bien accueillie par tous les Burgiens qui ont reçu leur disque bleu avec leur magazine *C'est à Bourg* du mois dernier ou qui l'ont récupéré dans leurs commerces et à la mairie.

Proche de l'hyper-centre, le parking Verdun est très fréquenté.

© Serge Buathier

Le plan de stationnement fixera les nouvelles règles auxquelles il faudra s'habituer.

© Serge Buathier

UN DISQUE BLEU
POUR LES ARRÊTS MINUTES

Pour faciliter l'accès aux commerces du centre-ville, maintenir des places de stationnement de très courte durée gratuites mais aussi faire respecter les arrêts minutes, le disque bleu européen est aujourd'hui en vigueur. Distribué gratuitement dans votre magazine C'est à Bourg de septembre, et disponible dans les accueils de la mairie et des mairies-annexes et auprès des commerçants de l'association « Centre Commerces Bourg », ce disque permet aux automobilistes de stationner pendant 10 minutes (au lieu de 5 auparavant) sur les arrêts minutes de Bourg. Il peut aussi être utilisé dans toutes les zones bleues européennes. L'amende pour dépassement du temps est de 17 à 35 € en cas de stationnement abusif. ■

Nouvelle formule pour stationner sur les arrêts minutes.

© Serge Buathier

STATIONNEMENT : CE QU'ILS EN PENSENT...

« Quand j'ai une seule course à faire, j'essaie de trouver une place sur la voirie proche du lieu où je me rends, mais ce n'est pas toujours évident. Quand j'ai plusieurs courses, je me gare au Champ de foire. J'utilise quelquefois les arrêts-minutes mais en étant vigilant sur le temps ! » ■

Michel, habitant de Viriat

© Géraldine Bourgeay-Marin

© Géraldine Bourgeay-Marin

« C'est assez facile de se garer à Bourg. Je n'hésite pas à stationner sur les places payantes du centre-ville ou dans les parkings payants lorsque je suis pressée. J'ai reçu mon disque bleu avec le *C'est à Bourg*, je l'ai mis dans ma voiture et je pense que j'hésiterai moins à utiliser les arrêts minutes à présent » ■

Nathalie, habitante de Bourg

« Je me gare généralement au Champ de foire ou sur le parking payant Verdun car c'est le plus facile d'accès. À Bourg, la circulation en centre-ville c'est galère et on tourne parfois en rond pour trouver une place stationnement surtout lorsque le Champ de foire est plein » ■

Florence, habitante de Viriat

DES "PRUNES" NUMÉRIQUES

Finie l'image traditionnelle de l'agent qui sort son carnet à souches et son stylo-bille pour glisser un papillon sous vos essuie-glaces. En application d'une directive de l'État, les infractions sont relevées depuis le 24 septembre grâce aux terminaux électroniques qui équipent les agents de surveillance du stationnement. L'automobiliste contrevenant trouve un avertissement sur son pare-brise, mais les données de l'infraction sont télé-transmises depuis les terminaux de la police municipale au Centre national de traitement de Rennes. Le titulaire est identifié par le système d'immatriculation des véhicules. L'avis de contravention est édité et envoyé automatiquement par courrier au domicile du titulaire de la carte grise. ■

© Serge Buathier

« Faire respecter le stationnement pour améliorer la rotation, c'est la mission des agents de surveillance de la police municipale.

« Je me gare au parking Verdun quand je fais mes courses au centre-ville. En revanche, il est parfois complet le mercredi matin, surtout après 9 h 30. Dans ce cas, je stationne au parking des Bons-Enfants. Si j'ai des courses plus longues et que j'ai le temps, je vais au Champ de foire. Je suis allée chercher le disque bleu à la mairie pour mon mari : il se gare plus souvent que moi dans les rues du centre-ville et utilise parfois les arrêts-minutes » ■

Nicole, habitante de Bourg

© Géraldine Bourgeay-Marin

« Comme je travaille en centre-ville et je viens en bus pour éviter tout problème de stationnement » ■

Karine, habitante de Bourg

« Je me gare souvent sur le parking payant Verdun car il est bien situé pour faire des courses. Pour mes arrêts de courte durée, j'évite les arrêts-minutes car je n'arrive pas toujours à respecter le timing. Globalement, je trouve qu'il n'est pas facile de stationner à Bourg. Certains aménagements et sens de circulation ne facilitent pas toujours les déplacements » ■

Valérie, habitante de Péronnas

Stationnement : mode d'emploi

- → **Zone orange :** stationnement de courte durée : 2 h maximum
- → **Zone verte :** stationnement de longue durée : 8 h maximum
- → **Arrêts-minutes :** stationnement maximum de 10 minutes avec l'usage du disque bleu
- → **Des services proposés aux commerçants et artisans :** jeton commerçant ; chèque parking. Un abonnement est à l'étude pour des professions libérales.
- → **Des services proposés aux résidents :** carte verte résident ; Cité carte (demi-tarif sur la zone orange pour les résidents). Un abonnement est à l'étude pour permettre aux résidents de l'hyper-centre de stationner plus facilement en début de soirée et le samedi.
- → **D'autres abonnements existent :** sur voirie la carte verte non-résidents, sur les parkings payants Bons-Enfants et Préfecture, garages des Fontanettes et ruelle Marion.

Dans les mois à venir, les services aux abonnés seront facilités par une possibilité de paiement en ligne.

- → **SAGS : tél 04 74 23 76 88 (Parking des Bons-Enfants – www.sags.fr**
- → **Service Déplacements de la Ville de Bourg-en-Bresse : 04 74 45 70 60**

Le stationnement en chiffres

- → **5 324** places de stationnement gratuites dont la moitié sur le Champ de foire. Bourg est une des villes moyennes offrant le plus de stationnement gratuit en centre-ville.
- → **2 335** places payantes, dont 1 872 sur voirie.
- → **185** places arrêts-minutes.
- → **5,73** véhicules se succèdent sur la même place de stationnement en zone orange en une journée.
- → **4,19** véhicules/place/jour en zone verte (longue durée).
- → **2,57** véhicules/place/jour en zone de stationnement gratuit.